

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT ETUDE & PLANIFICATION RESEAU D'ACCES

 \triangleleft REF: DOT/SDT/DEPRA/ 3 /2025

Annaba le, 30/01/2025

Α

Monsieur : Derradji Mohamed Rafik LAC DES OISEAUX - EL TARF

OBJET: Mise en Demeure N° 01 Pour Non-Respect des Engagements Contractuels.

Dans le cadre du contrat référencié:37/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2025 du 29/01/2024, portant sur Travaux du Développement du réseau de Distribution Optique (ODN) et Modernisation du Réseau de Distribution Cuivre (CDN) en ODN, Y Compris le Raccordement des Clients à Moderniser.

Il a été constaté un refus d'exécuter des travaux en relation avec le contrat cité ci-dessus à plusieurs reprises dont la dernière date du 28/01/2025, et ce malgré les relances écrites et votre accord verbale.

Votre refus est considéré comme une violation grave des clauses contractuelles et manquements à vos obligations.

A cet effet je vous mets en demeure pour non-respect des engagements contractuels, aussi il y a lieu de vous informer tout refus ultérieurement entrainera la résiliation immédiate du contrat.

Signatural TERKMANI Mohamed Riad

ALGERIE TELECOM EPE/SPA RC 02B 18083

Capital social: 115.000.000.000 DA

Siège Social: Route Nationale n°05, Cinq Maisons, Mohammadia-16200-Alger

NIF: 000 216 001 808 337 NIS: 000 216 290 656 936 www.algerietelecom.dz Email: contact@at.dz

Tél: +213 (021) 82 38 38